

FICHE D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 20.....-20.....

Une fiche par enfant

Elève Nom.....Prénom(s) :
 Sexe : M F Né(e) le :/...../.....
 Lieu de naissance (Commune et Département).....

Parents ou représentant légal

Mère ou représentant légal Nom de jeune fille :.....Nom marital :.....
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 ☎ domicile.....☎ portable.....☎ travail.....

Père ou représentant légal Nom.....Prénom.....
 Adresse (si différente de celle de la Mère) :
 Code postal : Commune :
 ☎ domicile.....☎ portable.....☎ travail.....

Frères et sœurs déjà inscrits dans l'école (nom, prénom et classe) :.....

Demande de dérogation pour inscription hors secteur scolaire :
 Motif (voir liste au verso) :.....Groupe scolaire sollicité.....Classe.....

MAZAMET, le.....
 Signature des Responsables légaux,

Cadre réservé à l'Administration

- Livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé - vaccinations obligatoires à jour

Cadre réservé à l'Administration

Secteurs scolaires

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Groupe scolaire des Bausses | <input type="checkbox"/> Groupe scolaire Gravas-Meyer | <input type="checkbox"/> Groupe Scolaire de Labrespy |
| <input type="checkbox"/> Groupe scolaire La Lauze | <input type="checkbox"/> Groupe scolaire de Négrin | <input type="checkbox"/> Groupe Scolaire de La République |
- Classe :.....

DECISION DU MAIRE

FAVORABLE

(sous réserve de la capacité d'accueil de l'école)

DEROGATION ACCEPTEE : OUI

NON

MAZAMET, le
 P/ Le Maire et par délégation,

Marie GUIRAUD
 Adjointe au Maire

Document à remettre au Directeur (trice) du groupe scolaire pour l'admission de l'élève après signature du Maire

Voir au verso les conditions à remplir pour l'inscription

CONDITIONS A REMPLIR POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

Pour les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant dans un groupe scolaire dépend de son adresse de résidence sur la base d'une carte fixant les périmètres scolaires.

L'enfant ayant atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée scolaire de Septembre peut être inscrit en petite section de maternelle sous réserve de places disponibles. La propriété doit être impérativement acquise par l'enfant.

DEMARCHES POUR LA PROCEDURE D'INSCRIPTION :

1°) L'inscription Administrative :

Elle est assurée en Mairie au moyen du présent formulaire rempli par les parents ou le responsable légal. C'est la Mairie qui affecte l'enfant à son école de secteur.

2°) L'admission définitive :

Elle est ensuite effectuée par le Directeur d'école.

Les parents doivent prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école du secteur scolaire d'affectation de l'enfant pour lui remettre le présent formulaire signé par le Maire.

- | | |
|---|--|
| - Groupe scolaire des Bausses : 05.63.61.00.45. | - Groupe scolaire Gravas-Meyer : 05.63.61.06.49. |
| - Groupe scolaire de Labrespy : 05.63.61.46.32. | - Groupe scolaire de La Lauze : 05.63.61.46.00. |
| - Groupe scolaire de Négrin : 05.63.61.03.30. | - Groupe scolaire de La République : 05.63.61.22.27. |

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR :

1°) L'INSCRIPTION EN Mairie :

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : quittance loyer, EDF, GDF, eau, téléphone fixe ou portable,
- Carnet de santé - vaccinations obligatoires à jour.

2°) L'ADMISSION A L'ECOLE :

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Certificat d'inscription délivré par le Maire,
- Carnet de santé -vaccinations obligatoires à jour,
- Certificat de radiation de l'école précédente (sauf pour 1^{ère} inscription),

DEROGATIONS SCOLAIRES :

La demande de dérogation ne pourra être accordée que sous réserve de la capacité d'accueil de l'école et qu'après examen des motifs suivants :

- Garde d'enfant
- Lieu de travail
- Autre : *à motiver par lettre à joindre au présent formulaire*

LISTE DES VACCINS OBLIGATOIRES :

- 3 vaccins pour les enfants nés avant le 1^{er} Janvier 2018 : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DT Polio)
- 11 vaccins pour les enfants nés à compter du 1^{er} Janvier 2018 : s'ajoutent l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C et le pneumocoque.

L'inscription ne sera pas validée par le Maire si l'enfant n'est pas à jour des vaccinations obligatoires.